

Informations pratiques

Conseils essentiels

Conseil n°1 : n'attendez pas d'avoir trouvé votre employeur pour vous inscrire à l'ESCCI

Plus tôt vous serez inscrit.e, plus vous optimiserez vos chances de trouver un employeur et d'intégrer notre école. Vous disposerez de plus de temps pour faire vos démarches et bénéficierez de l'accompagnement de l'ESCCI.

Conseil n°2 : participez à l'une de nos journées portes ouvertes, un salon ou rencontrez en individuel l'un de nos collaborateurs, sur site ou en distanciel, afin d'obtenir toutes les informations utiles pour faire les bons choix.

Dates de nos Journées Portes Ouvertes :

- Samedi 9 décembre 2023 de 10h à 16h
- Samedi 20 janvier 2024 de 10h à 16h
- Samedi 10 février 2024 de 10h à 16h
- Samedi 23 mars 2024 de 10h à 16h
- Samedi 13 avril 2024 de 10h à 16h
- Samedi 8 juin 2024 de 10h à 16h
- Samedi 6 juillet 2024 de 10h à 16h

Retrouvez l'agenda des événements sur notre site :
www.escci.fr

Trouver son employeur : l'ESCCI vous accompagne

Dès validation de votre candidature, l'ESCCI peut vous accompagner dans vos démarches pour trouver un employeur :

- suivi individualisé jusqu'à la signature de votre contrat
- conseils pour rédiger vos cv et lettre de motivation
- coaching pour être efficace dans vos recherches et préparer vos entretiens de recrutement
- diffusion de votre candidature auprès des entreprises partenaires qui recrutent

> 95% des candidats impliqués dans leurs recherches ont signé un contrat et intégré l'ESCCI à la rentrée

> 300 offres en alternance gérées par l'ESCCI

Inscription et suivi de votre candidature

Vous souhaitez préparer un Bac+2



1-Dossier de candidature : (2 étapes)

> Vœux sur Parcoursup (pour les candidats de moins de 30 ans), dès le 17 janvier 2024 jusqu'à la rentrée. **Pas de clôture fin mars pour les vœux en apprentissage.**

> Dossier de candidature, dès le 16 décembre 2023, sur notre site www.escci.fr - bouton « JE M'INSCRIS »

2- Suivi de votre candidature :

Suite à votre candidature vous serez convoqué.e par mail (ou téléphone) à un entretien de motivation afin de vérifier ensemble l'adéquation entre vos projets et la formation choisie.

Admission définitive dans la limite des places disponibles :

Pré-requis d'entrée ESCCI validés ;

Pour les candidats alternance : contrat signé ;

Pour les stagiaires de la formation continue : financement obtenu.

Vous souhaitez préparer un Bac+3 ou Bac+5 (sauf Master Administration des Entreprises et Master Management QSE)



1-Dossier de candidature :

> Dossier de candidature, dès le 16 décembre 2023, sur notre site www.escci.fr - bouton « JE M'INSCRIS »

2- Suivi de votre candidature :

> Test en distanciel (un lien vous sera envoyé par mail)

> Entretien de motivation afin de vérifier ensemble l'adéquation entre vos projets et la formation choisie.

Admission définitive dans la limite des places disponibles :

Pré-requis d'entrée ESCCI validés ;

Pour les candidats alternance : contrat signé ;

Pour les stagiaires de la formation continue : financement obtenu.

Vous souhaitez préparer un Master Administration des Entreprises ou un Master Management QSE



1-Dossier de candidature : **ATTENTION double candidature**

> Dès maintenant dossier de candidature sur notre site www.escci.fr - bouton « JE M'INSCRIS »

ATTENTION : Clôture des inscriptions 24 mars 2024



> Dès le 26 février 2024 dossier de candidature sur MON MASTER www.monmaster.gouv.fr

ATTENTION : Clôture des inscriptions 24 mars 2024

2- Suivi de votre candidature :

Du 2 avril 2024 au 28 mai 2024 : Etude des candidatures réalisées en collaboration avec l'IAE de Caen.

Du 4 juin au 24 juin : Phase principale d'admission

Du 25 juin au 31 juillet : Phase complémentaire

- Du 25 juin au 30 juin : phase de candidature et classement des candidatures encore en liste d'attente, pour la gestion des désistements
- Du 1^{er} juillet au 12 juillet : Examen des candidatures
- Du 15 juillet au 31 juillet : Phase d'admission

Admission définitive dans la limite des places disponibles :

Pré-requis d'entrée validés ;

Pour les candidats alternance : contrat signé ;

Pour les stagiaires de la formation continue : financement obtenu.